

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27/11/2023

Année scolaire : **2023/2024**
Numéro de séance : 3
Date de convocation : **17/11/2023**
Présidence de : **M. Cédric SZOSTAK**

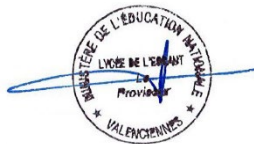
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Ordre du jour

1. Validation du procès-verbal du CA tenu le 7 novembre 2023 ;
2. Présentation du rapport d'auto-évaluation dans le cadre de l'évaluation externe ;
3. Contrats et conventions ;
4. Clé de répartition ;
5. DBM ;
6. Proposition de budget 2024 ;
7. Informations diverses du chef d'établissement ;
8. Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du conseil d'administration, au secrétariat de direction).

Signatures,

Le Président,



Cédric SZOSTAK

Le secrétaire de séance,



Antoine FALALA

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du 27/11/2023

Qualité (Membres de droit)	Nom – Prénom Titulaires	
Chef d'établissement	SZOSTAK Cédric	X
Cheffe d'établissement adjointe	FROMONT Virginie	X
Adjoint gestionnaire/agent comptable	DHUREN Véronique	X
Conseillère principale d'éducation (C.P.E)	ANTOINE Aude	X
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (D.D.F.P.T)	PRUVOST Jérôme	X

Personnalités / Elus locaux

Collectivités de rattachement
(Région Hauts-de-France)

COLSON Aurore	X
CASTIGLIONE Salvatore	

Municipalité

ANDRIS Joëlle	
CAUDRELIER Elisa	

Personnalité qualifiée

LECUYER Bénédicte	
-------------------	--

Personnels de l'établissement

Personnels d'enseignement et d'éducation

LASSELIN Frank	
MACHUT Frédéric	
BODET Bénédicte	X
MACHUT Joffrey	X
WEBER-DEBRABANT Hélène	X
DEFFRASNES Virginie	X
BERTRE Damien	X

Personnels administratifs techniques et ouvriers, sociaux et de santé

BOURRE Philippe	X
FALALA Antoine	X
GAUDRY Sylvain	X

Parents d'élèves et élèves

Elus parents d'élèves

KINOWSKI Christophe	X
ROGER Christelle	X
LIBERT Christelle	X
MUSY Anne	
DESSAILLY Matthieu	

Nom – Prénom Suppléant

CATTAN Agnès	
DECAT Fabienne	
ABRAHAM Willy	
DRUON Léonard	
BIERI Claudine	X
BALMER François	X
PIQUET-VINCENT Elisabeth	

DESPINOY Christophe	
HARBONNIER Jean-Baptiste	
BENOIT Laurie	

CHARLEZ Emilie	
AJENGUI Carole	
BENAÏCHE Yamina	
PETIT Stéphane	
DEVARIEUX Nathalie	X

Elèves

DEPORTE Emma – TG08	X
STATIUS Tom – 1TS MDC2	X
PEDZIWIATR Rémi – 1G02	X
DOSA Nina – TG09	X
WAREZ Léo – 1STL BIO 1	X

HIARD Jade – TG05	
AKUE Victoria – 1TS MDC2	
DEVYNCK-BLONDEAU Lilou – TG09	
DERIOUCHE Rayane – TG08	
ZAREMBA Hugo – 2nde 1	

Total 24/30 (en début de séance) puis 25/30 à 17h40

A 17h30, la séance du conseil d'administration (CA) débute en présence de 24 membres (+ 1 sans voix délibérative représentant la personnalité qualifiée). Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le secrétariat de séance échoit à Monsieur Antoine FALALA, représentant des personnels ATSS.

Une modification du point 5 de l'ordre du jour est proposée par le chef d'établissement, avec le remplacement de la présentation des « décisions budgétaires modificatives (DBM) » par les « voyages et sorties scolaires », ce qui est approuvé par les membres du conseil d'administration.

1. Validation du procès-verbal du CA tenu le 7 novembre 2023

Dans la partie « Tarification », la précision sur la gratuité des préservatifs est à rajouter. Pas d'autre remarque.

VOTE : 24 pour / 0 abstention / 0 contre

A 17h40, arrivée de Mme Aurore COLSON, représentante du conseil régional des Hauts-de-France, ce qui porte le nombre de membres du conseil d'administration avec voix délibérative à 25.

2. Présentation du rapport d'auto-évaluation dans le cadre de l'évaluation externe

Mme FROMONT, cheffe d'établissement adjointe, démarre la présentation du rapport d'auto-évaluation dans le cadre de l'évaluation externe en rappelant les principes d'élaboration de celui-ci. Cette démarche permet d'évaluer l'action collective au sein d'un établissement scolaire, et non les actions individuelles. Le but in fine de ce travail est bien de trouver des pistes d'amélioration du service public de l'enseignement.

Pour ce faire, un comité de pilotage s'est constitué avec l'équipe de direction élargie qui a déterminé la démarche et le calendrier de rencontres des groupes de travail.

Ceux-ci ont été au nombre de quatre, pour permettre à la communauté éducative de travailler sur les thématiques suivantes :

- Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement (domaine 1) ;
- La vie, le bien-être de l'élève, le climat scolaire (domaine 2) ;
- Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement (domaine 3) ;
- L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial (domaine 4).

Les travaux ont débuté avant les vacances d'automne et ont permis à la communauté éducative de s'exprimer de façon représentative dans chacun des groupes de travail. Pour chaque domaine, des forces et des points de progression ont ainsi été relevés, des propositions d'amélioration ont été suggérés et des besoins identifiés.

Volontairement, le domaine 3 est abordé en premier, car il est le domaine socle de la mise en œuvre des actions menées au sein de l'établissement.

Mme FROMONT commente en parcourant les différentes parties de cette évaluation dont les quatre domaines ont été investis de manière égale.

Au terme de la phase d'autoévaluation, à l'issue des concertations multiples et élargies, et au regard des indicateurs de pilotage depuis quelques années, le chef d'établissement estime que le lycée est en bonne santé, même si des pistes d'amélioration existent. Tous les membres de la communauté éducative sont mobilisés, cette force collective permet de relever un grand nombre de défis.

Ce travail servira de base à l'évaluation externe de l'établissement prévue au printemps prochain avec la venue plusieurs jours d'inspecteurs.

Ce rapport est présenté pour l'information des administrateurs et n'est pas soumis à un vote.

Les évaluateurs externes programmeront leur visite entre février et mars 2024.

3. Contrats et conventions

L'adjointe gestionnaire du lycée, Mme Véronique DHUREN présente les conventions et contrats suivants :

- Un marché à procédure adaptée (M.A.P.A) relatif à la livraison de pains et produits panifiés a été déposé sur le site de l'AJI par le lycée. Ce marché a été attribué à la société MENISSEZ. Ce contrat débute le 01/01/2024. Sa durée est fixée à 1 an et prendra donc fin de plein droit le 31/12/2024.

Acte 2024-56 VOTE : 25 pour / 0 abstention / 0 contre

- Reconduction de la convention de groupement de commandes du lycée Pasteur de Lille pour la fourniture des "Produits alimentaires surgelés" de l'établissement. Cette appartenance au Groupement de Commandes entraîne une contribution annuelle de l'établissement aux frais de fonctionnement du groupement de 45.00 €. Ce marché est conclu pour 24 mois (du 01/09/2023 au 31/08/2025).

Acte 2024-57 VOTE : 25 pour / 0 abstention / 0 contre

- Convention avec l'association PG TRIPS pour le transport de 49 élèves du lycée entre Valenciennes et Littlehampton (Angleterre) dans le cadre d'un séjour pédagogique du 06/05/2024 au 10/05/2024.

Acte 2024-58 VOTE : 25 pour / 0 abstention / 0 contre

- Convention tripartite entre le lycée, l'INSA (Institut National Sciences Appliquées) Hauts-de-France et la Région Hauts-de-France précisant les modalités de mise à disposition des locaux et des matériels du lycée au profit d'étudiants de l'INSA, dont les locaux se situent sur le site du Mont Houy à Aulnoy-lez-Valenciennes, pour la préparation de l'agrégation interne de sciences physiques et chimiques pour l'année scolaire 2023-2024.

Acte 2024-59 VOTE : 25 pour / 0 abstention / 0 contre

- Contrat pour l'utilisation du logiciel TURBO SELF (qui gère notamment les réservations de repas de la demi-pension). Ce contrat est conclu pour une année du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour un coût de 660.00 € H.T. Ce contrat prévoit l'autorisation d'utilisation du logiciel et l'assistance téléphonique pour anomalies diverses, incidents, erreurs ou défauts de fonctionnement, mais également une aide téléphonique pour les mises à jour de ce logiciel. Toutefois, les prestations d'assistance ne comprennent pas la formation au logiciel, les déplacements ni l'obligation de déplacement sur site notamment.

Acte 2024-60 VOTE : 25 pour / 0 abstention / 0 contre

- Contrat qui définit la liste des logiciels et matériels qui bénéficient d'une assistance de la part du service technique de la société TURBOSELF. Ce contrat prend effet au 01/01/2024 et se termine au 31/12/2024. La facture est envoyée en début d'année civile. Le coût pour l'année 2024 s'élève à 4 216,40 € HT. Le contrat précise notamment les modalités de dépannage (par expédition des matériels et aide à l'installation). Toutefois, il ne comprend ni les déplacements ni l'obligation de déplacement sur site. L'annexe 1 spécifique au distributeur de plateaux associée au présent contrat précise les modalités d'intervention sur site ou non en cas de panne.

Acte 2024-61 VOTE : 25 pour / 0 abstention / 0 contre

- Ce contrat est signé avec la société IRIS TECHNOLOGIE dans le but d'assurer l'assistance technique, la maintenance à distance et la mise à disposition des mises à jour du logiciel "KWARTZ". Ce contrat prend effet au 02/02/2024 pour une durée de 3 ans avec facturation annuelle de 299.00 € HT. Il prendra donc fin au 01/02/2027.

Acte 2024-62 VOTE : 25 pour / 0 abstention / 0 contre

- Convention de partenariat avec le VAFC : la date d'échéance annuelle prendra fin au 30 juin 2023, date d'achèvement de la saison sportive. Elle est conclue l'année scolaire 2023-2024.

Acte 2024-64 VOTE : 25 pour / 0 abstention / 0 contre

- Convention de partenariat entre le lycée de l'Escaut et le théâtre du Phénix. Cette convention précise les modalités de partenariat notamment dans la mise en place des projets PEPS "Perséphone", qui se déroule du 20 au 24 novembre 2023 et "Les corps d'abord" du 2 au 5 avril 2024.

Acte 2024-65 VOTE : 25 pour / 0 abstention / 0 contre

- Convention d'exécution dans le cadre du consortium académique lillois de mobilité ERASMUS+ en enseignement scolaire. Cette convention précise les modalités financières et administratives des mobilités. Elle prend effet à compter du 19/10/2023 jusqu'à la clôture du dossier par l'Agence ERASMUS+. La période d'éligibilité des activités débute le 19/10/2023 et se terminent le 31/05/2024.

Acte 2024-66 VOTE : 25 pour / 0 abstention / 0 contre

- Contrat avec l'Association "Les Boiteux'd'prod" qui précise notamment pour chacune des parties les modalités pratiques et financières relatives à l'accueil de cette association en vue d'un spectacle intitulé "Figure In-soumise 1-Simone Veil" qui se déroulera le 12/02/2024 de 14h00 à 16h00.

Acte 2024-67 VOTE : 25 pour / 0 abstention / 0 contre

- Avenant n°1 à la convention pluriannuelle (acte 2023-36) qui précise les modalités de financement liées aux interventions des artistes et des abonnements des élèves. Le coût pour les intervenants artistiques, pour les interventions au long cours et pour les abonnements sera entièrement financé cette année par le Pass Culture Collectif dédié au lycée de l'Escaut.

Acte 2024-68 VOTE : 25 pour / 0 abstention / 0 contre

- Contrat CHUBB pour la maintenance et la vérification du système de sécurité incendie du lycée. Ce contrat prévoit 2 visites par an. Le coût de ce contrat de renouvellement, prévu du 01/01/2024 au 31/12/2024, est de 9 909.48 € H.T.

Acte 2024-69 VOTE : 25 pour / 0 abstention / 0 contre

4. Clé de répartition

Mme DHUREN, adjointe gestionnaire, informe le conseil d'administration d'une décision relative à la répartition de la viabilisation entre services.

A compter de l'exercice 2024 et du changement de logiciel de gestion financière et comptable (passage de GFC à OPALÉ), les contributions entre services disparaissent. Désormais chaque service procède aux paiements des factures de viabilisation selon une clé de répartition.

La clé de répartition retenue est la suivante : sur la base de la superficie plancher de chaque bâtiment, 8.3% du montant de la facture sera imputé sur le SRH ; Le reste, à savoir 91.7 %, sera imputé sur le service ALO.

Acte 2024-53 VOTE : 25 pour / 0 abstention / 0 contre

5. Projets de sorties et voyages

L'adjointe gestionnaire du lycée, Mme DHUREN, évoque les deux sorties prévues en 2024 qui viennent compléter la programmation des voyages et sorties en cette année scolaire :

- en mars, la visite de l'entreprise CCG TOTAL à Pont-sur-Sambre, pour 350€ aussi, avec pour source de financement la taxe d'apprentissage.

Acte 2024-54 VOTE : 25 pour / 0 abstention / 0 contre

- en janvier, la visite de l'entreprise VALLOUREC à Aulnoye-Aymeries, financée par la subvention « Cordées de la réussite » pour 350€ ;

Acte 2024-55 VOTE : 25 pour / 0 abstention / 0 contre

Mme BIERI, représentante des personnels enseignants et d'éducation, en profite pour remercier les associations de parents d'élèves pour l'aide apportée au financement du voyage en Irlande.

6. Proposition de budget 2024

Le chef d'établissement entame la présentation du budget prévisionnel pour 2024 en expliquant les lignes directrices de sa construction dans un contexte de baisse notable de la dotation de fonctionnement.

Trois points d'attention ont guidé cette construction budgétaire pour 2024 :

- 1^{er} point de vigilance : l'éducation physique et sportive (EPS) d'abord. La piscine pour les 2^{ndes} coûte cher à l'établissement. Plusieurs choix sont possibles : soit la suppression, soit le maintien aux élèves non-nageurs, soit le maintien mais sans les transports à financer. Un équilibre budgétaire sera donc à trouver.
- 2^{ème} point : les voyages et sorties. Certaines sorties et voyages seront supprimés en 2024/2025. Des arbitrages sont à prévoir en 2024-2025 afin d'éviter d'avoir des coûts accompagnateurs en AP trop conséquents.

- 3^{ème} arbitrage : des sections diminuent en nombre d'apprenants (STL, chimie, ...). Des ajustements peuvent être apportés sur ces lignes budgétaires dédiées.
- L'adjointe gestionnaire expose ensuite la partie technique par la présentation du rapport du projet de budget 2024.

Elle rappelle les règles de construction d'un budget d'un établissement public local d'enseignement (EPL) et sa structure. Cette construction se base sur deux paramètres essentiels et complémentaires :

- Financier, avec notamment l'évolution des différents coûts, notamment de l'énergie, avec un « pari » de la diminution du coût de 33% en 2024 par la Région, et de la diminution de dotation globale de fonctionnement (DGF) de 25%, ce qui la porte à 485 821€ ;
- Le projet d'établissement, dont les déclinaisons se reflètent en grande partie dans les services des activités pédagogiques.

Mme DHUREN présente ensuite la section de fonctionnement du budget, et les budgets alloués pour les trois services généraux, que sont les activités pédagogiques (AP), l'administration et logistique (ALO), et la vie de l'élève (VE).

Pour le service AP, qui représente 25 % du budget, les points à retenir sont que, malgré la diminution conséquente de la DGF, le montant attribué au service AP est identique à l'exercice précédent, soit 117 500€.

Pour le service VE, qui représente 16% du budget, qui correspond à des dépenses qui ont pour objectif d'assurer une aide à la scolarité de l'élève sous diverses formes, priorité est donnée à l'aide à l'accès à la demi-pension. L'établissement mène une politique très active en la matière. Néanmoins, au vu des crédits restants, les critères d'obtention de ces aides vont devoir être revus. Une demande complémentaire va être faite auprès des services académiques. Dans l'attente, les aides aux voyages et sorties payantes ne sont plus accordées.

En ce qui concerne le service ALO, qui constitue presque 31% du budget, et regroupent toutes les dépenses liées au fonctionnement administratif de l'établissement, à l'entretien et à la maintenance des locaux, aux charges de représentation et d'infirmerie ainsi qu'à la viabilisation (eau, gaz, électricité). Il est à noter, pour les prévisions 2024, que les charges prévisionnelles liées à la viabilisation s'élèvent à 247 766€ (430 000€ en 2023). La baisse de 33% des coûts de l'énergie attendue en 2024 par les services de la Région ont ainsi été répercutée en totalité sur les ouvertures de crédits pour les dépenses de viabilisation. Toutefois, il est probable que ces prévisions budgétaires soient insuffisantes pour payer l'intégralité des factures 2024.

Mme BODET et M. MACHUT, représentants des personnels enseignants, demande des explications sur cette baisse attendue du coût du gaz en 2024.

Mme COLSON, représentante de la Région des Hauts-de-France, argumente les critères de calculs et les choix budgétaires qui ont été réalisés au niveau régional et qui pourraient être revus au fil de l'eau durant l'année 2024. Elle rappelle le décalage qu'il peut y avoir entre le temps délibératif et le temps d'action.

Le service « Bourses nationales » disparaît dans le budget 2024 pour les établissements passant au logiciel de comptabilité Opale.

Pour ce qui concerne le service de restauration et d'hébergement (SRH), il est rappelé que le SRH est financé exclusivement par les usagers. Plus de 90% des recettes proviennent des élèves. Le nombre prévisionnel des repas servis est en sensible hausse et est estimé à 82 895 repas. Tandis qu'au niveau des tarifs, le prix des repas (3,85€) et de l'internat (10€ ou 10,51€ par jour selon l'établissement d'accueil) restent stables, sauf pour les commensaux, qui ont vu une légère augmentation de 0,15€ par repas en septembre 2023. Or l'inflation galopante constatée depuis deux ans va encore fortement aggraver le budget du SRH en 2024. Ce service étant autonome, il doit s'autoéquilibrer sans aides extérieures, ce qui sera plus que difficile sachant que ce service est structurellement déficitaire (-25000€ de déficit prévu en 2023).

En opération en capital, par ailleurs, il est à noter les 10 000€ ouverts en section d'investissement avec les crédits de la taxe d'apprentissage.

Le budget primitif pour 2024 est ainsi soumis au vote des administrateurs.

Acte 2024-63 VOTE : 11 pour / 7 abstentions / 7 contre

19h45 : départ de la représentante de la personnalité qualifiée, voix non délibérative.

7. Informations diverses du chef d'établissement

7.1. Activités du conseil de la vie lycéenne

En accord avec le chef d'établissement, Emma DEPORTE, représentante des élèves, fait un point d'information à l'attention des membres du conseil sur l'activité du conseil de la vie lycéenne (CVL) de l'établissement. Quelques actions du CVL sont bien en adéquation avec les points forts et les pistes d'actions évoquées sur le rapport d'autoévaluation de l'établissement, comme l'orientation en 2^{nde}, la sensibilisation contre tous les types de harcèlement.

Pour les actions et animations à venir, sont prévues notamment :

- Une action pour fêter la St Valentin ;
- Un projet transgénérationnel et en direction des personnes en situation de handicap ;
- Une journée de sensibilisation au gaspillage alimentaire ;
- Des actions autour de la végétalisation et de la gestion des déchets ;
- Une session de cohésion entre les membres du CVL ;
- Des actions à l'occasion de l'Euro 2024 de football ;
- La journée « portes ouvertes » du 16 mars 2024 ;
- L'organisation du cinéma en plein air du 12 juin 2024 et du bal de fin d'année du 3 juillet 2024.

Madame COLSON, de la Région, salue la richesse des idées et des projets du CVL. Et elle indique qu'il peut y avoir des actions d'accompagnement de la collectivité autour de la gestion des déchets et de la végétalisation au sein de l'établissement.

7.2. Forum Santé

Le bilan du « Forum Santé » du 23 novembre 2023 est distribué aux membres présents du conseil d'administration. Le chef d'établissement remercie les associations participantes et les infirmières du lycée pour la réussite de cet évènement.

7.3 Bilan de l'enquête sur le harcèlement scolaire au sein des établissements scolaires

73% de réponses à l'enquête. 93% de retours plutôt positifs et 94% des élèves se sentent bien au sein du lycée d'après les éléments recueillis. Il est rappelé par la cheffe d'établissement adjointe de ne pas hésiter à demander de l'aide sur cette question du harcèlement si besoin.

7.4 Forum de l'orientation

Ce forum de l'orientation et d'information sur les spécialités sera organisé le samedi 13 janvier 2024.

7.5 Perspectives de rentrée 2024

La tendance est à une diminution du nombre d'élèves dans les EPLE et au lycée de l'Escaut : 419 entrants en 2^{ndes} contre 450 cette année. Aussi, il est à prévoir, à une diminution du nombre d'élèves en STL et un ajustement des sections Postbac.

Une baisse de la dotation horaire globale (DHG) est donc à prévoir.

La stratégie serait d'ajuster les postes des titulaires en profitant de départs en retraite ou en supprimant les BMP ou postes de stagiaires.

8. Questions diverses

➤ Question 1 :

Dans les toilettes de la salle des professeurs, de nombreux collègues demandent une solution correcte pour le séchage des mains. Il n'y a plus de papier mis à disposition et l'appareil électrique ne fonctionne pas correctement.

Serait-il possible de trouver une solution efficace le plus rapidement possible (achat d'un sèche main électrique nouvelle génération performant qui sèche les mains rapidement) ?

L'adjointe gestionnaire pointe le fait que mettre du papier pour s'essuyer les mains dans les toilettes coûterait 5000€/an. Un arbitrage budgétaire est à faire. Les services de la Région sont avisés et une demande d'équipement sera faite.

➤ Question 2 :

Au vu de la multiplication des écarts climatiques et du coût de l'énergie, nous sollicitons la région afin de réfléchir à un meilleur système de chauffage de la salle des professeurs.

Par ailleurs, à la suite des très hautes températures de cette année, serait-il possible de poser des brises soleil ou des pare soleils végétalisés. En effet les conditions de travail des apprenants ont été fortement impactées cette année au printemps et en septembre à cause des températures extrêmes dans de nombreuses salles de l'établissement.

Pour le chauffage en salle des professeurs, ce problème vient d'un problème de conception initial. Depuis 2016, le problème est remonté aux autorités des services de la Région.

Mme BIERI soutient que le chauffage fonctionnait il y a 10 ans et que cela impose aux enseignants des conditions de travail mauvaises lors des temps froids. Elle rappelle que durant la pandémie de COVID, les enseignants étaient trop fortement regroupés dans une pièce trop petite à cause de ce problème.

➤ Question 3 :

A la suite de l'assassinat de notre collègue à Arras, nous voudrions poser une question à la direction de l'établissement mais aussi à l'institution.

A l'intérieur du lycée, le protocole d'inscription sur le registre des entrées à la loge et de présentation d'une CNI est-il appliqué systématiquement, en particulier pour les personnes entrant par le parking ?

A l'institution nous voudrions demander ce qu'il en est de la protection des usagers au sein de l'établissement (surveillance policière aux abords de l'établissement, ...)

L'adjointe gestionnaire indique que les personnes extérieures doivent présenter leur carte d'identité à l'accueil. Mais qu'il y a un problème pour les entrées par les autres entrées. Une réduction de la temporisation de la grille est souhaitée ; l'idéal étant l'installation d'un sas.

Un problème persiste pour l'identification des intervenants en IMRT.

Pour ce qui concerne les relations avec la Police nationale, des contacts réguliers existent et une relation de proximité s'est instituée.

Mme COLSON rappelle que le sous-préfet d'arrondissement pilote ces relations interservices et que du côté de la Région, des audits ont été faits au sujet des points de vulnérabilité des établissements scolaires. La vidéosurveillance est développée par ailleurs.

➤ *Question 4 :*

Concernant la vidéo-surveillance mise en place sur le parking du lycée, en vertu de la loi nous vous demandons d'avertir les usagers lors de leur entrée dans la zone vidéosurveillée.

Nous profitons de cette demande pour avoir des explications sur la protection des données et sur le droit à l'image : Qui a le droit de visionner les vidéos ? Combien de temps sont stockées les vidéos ? Où ?

Le chef d'établissement et l'adjointe gestionnaire indiquent que les enregistrements sont consultables 30 jours. A l'accueil, ces images ne peuvent être vues qu'en direct. C'est un système dit de vidéoprotection : ainsi, on ne peut y voir que les personnes aux abords. Le but est d'appliquer la réglementation stricto sensu et toutes les mesures qui peuvent encore être mises en place seront effectuées (en matière d'affichage par exemple).

M. BOURRE, représentant des personnels ATSS, informe le conseil que seuls les officiers de police judiciaire peuvent analyser les vidéos.

Fin de la séance du CA à 20h30.